

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos au 31/12/2023**

Association des Effecteurs Libéraux 69 – AEL 69

Association / 20 rue Barrier 69006 Lyon

Siret 90863542800018

\*\*\*

**Myriam Couturier – EIRL Couturier Myfac  
Commissaire Aux Comptes**

Siret : 822684734 RSEIRL Lyon

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

*Exercice clos au 31 décembre 2023*

---

À l'assemblée générale de l'association,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AEL 69 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association AEL69 à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie responsabilité du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

*Exercice clos au 31 décembre 2023*

---

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérification des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

*Exercice clos au 31 décembre 2023*

---

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Association des Effecteurs Libéraux 69 – AEL 69

Siège social : 20 rue Barrier 69006 Lyon

Capital social : €. Néant. association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

*Exercice clos au 31 décembre 2023*

---

Fait à Toussieux, le 14 juin 2024

Le Commissaire aux comptes

EIRL Couturier Myfac Consulting

Myriam COUTURIER



**Myriam Couturier**

*Commissaire aux comptes*

*Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON*

# COMPTES ANNUELS

# - BILAN ACTIF -

ASSOCIATION DES EFFECTEURS LIBERAUX 69

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				45 631
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	178 215		178 215	33 587
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	544		544	1 426
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>178 760</b>		<b>178 760</b>	<b>80 644</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>178 760</b>		<b>178 760</b>	<b>80 644</b>
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

## - BILAN PASSIF -

ASSOCIATION DES EFFECTEURS LIBERAUX 69

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Total Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
<b>Total Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)</b>	-19 270	
<b>Situation Nette (sous-total)</b>	-19 270	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	-19 270	
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 281	12 905
Dettes fiscales et sociales	74 759	51 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	108 990	
Produits constatés d'avance		16 200
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>198 030</b>	<b>80 644</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>178 760</b>	<b>80 644</b>
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	198 030,00	80 644,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

## - COMPTE DE RESULTAT -

ASSOCIATION DES EFFECTEURS LIBERAUX 69

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	80	
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	433 229	395 950
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7	52
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>	<b>433 316</b>	<b>396 003</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	22 457	36 990
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 705	3 740
Salaires et traitements	303 733	255 728
Charges sociales	120 680	99 449
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements		
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	11	11
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>	<b>452 586</b>	<b>395 918</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-19 270</b>	<b>85</b>
<b>Produits Financiers</b>		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (V)</b>		

## - COMPTE DE RESULTAT -

ASSOCIATION DES EFFECTEURS LIBERAUX 69

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>		
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-19 270</b>	<b>85</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits Exceptionnels (VI)</b>		
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VII)</b>		<b>85</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>		<b>-85</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	433 316	396 003
TOTAL DES CHARGES	452 586	396 003
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-19 270</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## ANNEXE COMPTABLE

# ASSOCIATION DES EFFECTEURS LIBERAUX 69

## Annexe des Comptes

### de l'exercice clos

le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 178 760€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -19 270€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### Informations et méthodes comptables :

##### Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

##### Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Conformément à ses statuts, l'association a pour objet, « sans but lucratif, directement ou indirectement, dans le cadre du Service d'accès aux soins du Rhône (SAS 69), de réunir des professionnels de santé ou leurs structures d'exercice ou de représentation et d'organiser et coordonner les actions de professionnels de santé, effecteurs libéraux, pour les soins non programmés, sur le territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon ».

Ses ressources proviennent exclusivement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et ne constituent donc pas des fonds dédiés mais il s'agit de subventions d'exploitation non liées à des projets spécifiques.

## Informations sur les postes de l'actif du bilan :

### État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Il n'y a pas de créances au 31.12.2023.

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

### Informations sur les postes du passif du bilan :

### Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

## Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	-			-19270	-19 270
<b>Situation nette</b>	-	-	-	<b>-19 270</b>	<b>-19 270</b>
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
<b>Total</b>	-	-	-	<b>-19270</b>	<b>-19 270</b>

## Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité Exercice N Exercice N-1		
<b>Résultat Comptable</b>	<b>-19 270</b>	<b>-</b>
Reprise du Résultat antérieur		
<b>Excédent ou Déficit effectif Global</b>	<b>-38 540</b>	<b>-</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre	-19 270	
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		



## Informations sur les provisions pour risques et charges :

### Passifs et provisions :

### Pensions, Retraites et versements similaires :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non significatif.

### État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	14 281	-	-
Dettes fiscales et sociales	74 759	74 759	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	108 990	-	-	108 990
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>198 030</b>	<b>89 040</b>	<b>-</b>	<b>108 990</b>
<b>Emprunts souscrits sur l'exercice</b>	<b>-</b>			
<b>Emprunts Remboursés sur l'exercice</b>	<b>-</b>			
<b>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</b>	<b>-</b>			

## Informations sur les postes du compte de résultat :

### Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations sont comptabilisées en produits au moment de leur encaissement.

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
dont forfait Etat	-	-
dont forfait Région	-	-
dont forfait Département	-	-
dont forfait Communes et groupements de communes	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
<b>Sous-total concours publics</b>	-	-
Subventions État	-	-
Subventions Région	-	-
Subventions Département	-	-
Subventions Communes et groupements de communes	-	-
Autres subventions d'exploitation	433 229	395 950
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	-	-
dont autres subventions (ARS)	433 229	395 950
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	433 229	395 950
<b>Total concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>433 229</b>	<b>395 950</b>

Information sur les ressources de l'exercice :

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Il n'y a pas de contributions volontaires en nature.

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

Il n'y a pas d'opérations exceptionnelles en 2023. En 2022, il existait 85 euros de pénalités.

## Autres informations :

Informations sur les transactions avec les contreparties :

### Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissaire aux comptes s'élèvent à 3000 € TTC et sont relatifs à la mission de contrôle légal des comptes.

### Informations relatives au régime fiscal :

L'association n'est pas fiscalisée.

### Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants :

Les cadres dirigeants n'ont pas perçu de rémunération, ils sont membres bénévoles.

### Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan :

### Engagements Financiers donnés et reçus :

Il n'y a pas d'engagements financiers reçus et donnés.

### Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	17
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>19</b>